

L'Observatoire de la haine en ligne installé auprès du CSA

L' Observatoire de la haine en ligne, rare survivant de la loi du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet (art. 16), a pour mission d'assurer "le suivi et l'analyse de l'évolution" des contenus haineux en ligne, tels qu'initialement définis à l'article 1er de la loi, déclaré inconstitutionnel.

Ses missions et sa composition sont fixées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, auprès duquel il est placé, ce qui fut fait à l'occasion de l'assemblée plénière du CSA du 8 juillet.

Composé d'opérateurs, d'associations, d'administrations et de chercheurs, l'Observatoire est chargé "d'analyser et de quantifier le phénomène de haine en ligne, d'en améliorer la compréhension des ressorts et des dynamiques, de favoriser le partage d'information et le retour d'expérience entre les parties prenantes", précise le CSA qui en assure la présidence et le secrétariat.

Les membres constituent des groupes de travail thématiques. Sa composition prend en compte la diversité des publics, notamment les mineurs.

La liste des membres de l'observatoire de la haine en ligne :

Opérateurs : Dailymotion, Facebook, Google, LinkedIn, Microsoft, Qwant, Snapchat, Tik Tok, Twitch, Twitter, Wikimédia France, Yubo.

Associations Civic Fab, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), e-Enfance, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (AFNIC), Génération numérique, InterLGBT, La Quadrature du Net, la Ligue des droits de l'homme, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), l'Observatoire du conspirationnisme, Point de contact, Renaissance numérique, Respect Zone, SOS Homophobie, SOS Racisme, STOP Homophobie, Institute for Strategic Dialogue

Administrations Conseil national consultatif des personnes handicapées, Conseil national consultatif des droits de l'homme, Conseil national du numérique, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, Défenseur des droits, Haut Conseil pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ministère de la Culture (DGMIC), ministère en charge du Numérique, ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (ambassadeur du numérique), ministère de l'Intérieur (PHAROS), ministère de la Justice (DACG), ministère délégué chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et des Chances.